

Vaison – Accès à la Cité Médiévale

Problèmes de sécurité pour les piétons.

Le passage des piétons entre la Ville Basse et la Haute Ville (traversée de la D 938 entre le Pont Romain et la rue du Pont) est un des axes les plus fréquentés par les touristes qui montent visiter, à pied, la Cité Médiévale. On y rencontre en particulier des ensembles importants (plusieurs dizaines de personnes), collégiens en voyage scolaire, groupes « troisième âge », visites guidées, familles avec enfants en bas âge avec poussettes, voire handicapés en fauteuil roulant. La circulation des véhicules sur la D 938 est importante, et la visibilité est limitée (notamment quand on arrive par l'amont, côté Malaucène).

Face à cette situation, comment cette zone sensible et dangereuse est-elle organisée ?

Constat :

Signalisation routière :

- zone 30 (mais pas de panneau de rappel à proximité du carrefour).
- ralentisseur (passage surélevé) en venant de l'aval.
- panneau « Danger – chutes de pierre » à 50 mètres du carrefour, en venant de l'aval. Rien en arrivant de Malaucène.

Marquage au sol :

- passage piéton, côté aval, quasiment effacé, et dont les accès sont malaisés (côté Ouvèze : trottoir très étroit, et côté Haute-Ville : murette, pas d'arrivée directe sur la rue du Pont).
- toute la surface de la route, entre le Pont Romain et la rue du Pont est revêtue d'une peinture qui fut jaune à l'origine. **Quelle en est la signification ?** Pour les piétons, cela pourrait laisser supposer qu'ils sont sur une zone « protégée », « prioritaire », mais cela n'est écrit nulle part. Donc, risque de confusion, faux sentiment de sécurité.

En revanche, **il n'y a, sur la D 938, aucun panneau avertissant qu'il peut y avoir là une grande quantité de piétons qui traversent.**

Cette situation semble bien connue des habitants de la Haute-Ville, et de nombreuses sollicitations pour améliorer la sécurité ont été adressées aux « responsables », sans succès semble-t-il. Arguments généralement avancés : statuts différents des voies d'accès et de la D 938, partage des responsabilités entre la municipalité et le conseil général, avis de la DDE....

... et, pendant de temps-là, la saison touristique est « repartie », les visiteurs affluent.... et les risques d'un accident grave sont toujours présents, évidents à tous ceux qui, en passant, observent le ballet des piétons et des automobilistes (et des motards) qui se toisent, se croisent, se frôlent, parfois s'invectivent !

Deux aspects sont à considérer : la cohabitation piétons/usagers de la route d'une part, les risques de chutes de pierres d'autre part.

1 - Concernant la « cohabitation » entre les piétons et les usagers de la route, quelques mesures simples s'imposent :

1-1 – Donner officiellement et explicitement le statut de zone à priorité piétons à toute la zone entre le Pont Romain et la rue du Pont.

1-2 – Adopter pour cette zone un revêtement spécifique (actuellement, la surface est peinte en jaune). Des pavés surélevés ?

1-3 – Renforcer la signalisation sur la D 938 : en particulier, avertir de façon plus explicite qu'il y a beaucoup de piétons dans cette zone. Pourquoi pas des feux qui flashent, comme cela se trouve à proximité d'écoles ?

→ Voir, à titre d'exemple, un dispositif adopté dans une zone de même type à Cassis, où il est imposé aux véhicules de rouler au pas (« Zone priorité piétons – Tous les véhicules roulent au pas »).

2 – Concernant les risques de chutes de pierres annoncés par le panneau situé à 50 mètres en aval du carrefour, quai de Verdun :

- quelle est la nature du risque signalé ?
- depuis quand ce panneau est-il installé ? Qui en a pris l'initiative ?
- où peut-on consulter le dossier technique relatif à ce risque identifié ?
- quelles solutions sont retenues pour supprimer le risque ? Quel plan d'application ? (le fait de signaler le risque ne peut pas être considéré comme une solution définitive !).

Compte tenu de la configuration des lieux, on peut craindre que le risque se situe à l'aplomb du carrefour, donc que les chutes de pierres soient un risque encore plus grave pour les piétons que pour les automobilistes. Cette hypothèse est plausible quand on observe que le mur qui surplombe le carrefour est incliné d'environ 7 degrés en direction du pont (voir photo).

→ Si tel était le cas, l'absence de signalisation à l'attention des piétons, et surtout le fait que cette situation perdure sans mesure conservatoire, impliqueraient des réactions immédiates !

J.C. May – 19/07/2007

Pièces jointes : deux plan-photos.



Zone d'accès pont romain - cité médiévale
Risques de chutes de pierres ?



jcm - 19/07/2007

Zone d'accès pont romain - cité médiévale

Cohabitation dangereuse entre piétons et usagers de la route

